



COMMUNE DE

Montguyon

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 15 FEVRIER 2023 - N° 2023/10**

L'an deux mille vingt-trois, le 15 février 2023, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} session extraordinaire à 20 heures à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 09 février 2023

Date affichage : 16 février 2023

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Annie CHARRASSIER, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Carine MOULY-MESAGLIO, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU, Gaëtan BUREAU, Nathalie CHATEFAU, Didier MOUCHEBOEUF, Marc LIONARD, Claude NEREAU, Marie BERNARD, Claire RAMBEAU-LEGER, Christophe METREAU et Nathalie CHATEFAU

Etaient excusés : Charlotte DENIS-CUVILLIER, Marie BERNARD et Ludovic GIRARD

Etait absent : Marc LIONARD

Secrétaire de séance : Simone ARAMET

OBJET : Dossier aménagement de la place de Mairie – Demande de subvention auprès de l'état au titre du fonds vert (renaturation des villes)

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que par convention en date du 15 octobre 2020, la commune de Montguyon a confié les missions de maîtrise d'œuvre au Syndicat Départemental de la Voirie de la Charente-Maritime, pour l'aménagement de la place de la Mairie.

Les enjeux d'aménagement souhaités par la municipalité consistaient à prendre en compte la renaturation de l'espace public par la des-imperméabilisation des sols et la végétalisation de différentes zones.

Le maître d'œuvre a intégré la demande en envisageant les travaux suivants :

- Mise en place de dalles engazonnées posées sur un mélange terre-pierre (se substituant à l'enrobé en place),
- Mise en place de pavés avec joint sable sur sous-couche en matériaux GNT pour permettre l'infiltration,
- Mise en place d'un drain permettant de conduire le trop plein en partie basse de chaussée,
- Mise en place de végétal permettant de réduire l'îlot de chaleur urbain.

Monsieur Le Maire évoque que l'Etat vient de dispenser des crédits au titre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, nommé « fonds vert » pour permettre aux collectivités de renforcer leur performance environnementale, adapter leur territoire au changement climatique et améliorer leur cadre de vie.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose que la commune de Montguyon sollicite les subventions possibles au titre de l'aménagement de la place de la Mairie.

Compte-tenu qu'un minimum de 20% de financement doit rester à la charge du porteur de projet, Monsieur Le Maire propose de solliciter 80% d'aides sur la part d'aménagement liée aux travaux qui pourraient bénéficier du fonds vert.

AR Prefecture

017-211702410-20230215-D20230110-DE
Reçu le 16/02/2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à solliciter les aides du fonds verts selon le taux de 80%,
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Ont signé au Registre les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire,

Julien MOUCHEBOEUF

